

Province de Liège
BULLETIN PROVINCIAL
Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
<u>N°20 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS</u> <i>Circulaire du Gouverneur de la Province du 12 mai 2023.</i>	93
<u>N°21 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u> <i>Arrêté de police du Gouverneur du 04 mai 2023 concernant la randonnée cyclo- touristique Frans Schoubben prévue le 20 mai 2023.</i>	94
<u>N°22 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u> <i>Arrêté de police du Gouverneur du 05 mai 2023 concernant la randonnée cyclo- touristique Klim Classic prévue le 18 mai 2023.</i>	97
<u>N°23 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u> <i>Arrêté de police du Gouverneur du 08 mai 2023 concernant la randonnée cyclo- touristique 3 Rides Fondo prévue le 14 mai 2023.</i>	100
<u>N°24 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE</u> <i>Arrêté de police du Gouverneur du 10 mai 2023 concernant la randonnée cyclo- touristique Flèche de Wallonie prévue le 20 mai 2023.</i>	103
<u>N°25 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES</u> <i>Récapitulation générale du budget de l’année 2023 après 1^{ère} série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 27 mars 2023 et approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 27 avril 2023.</i>	106

**N°26 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

<i>Arrondissement de LIÈGE</i>	<i>108</i>
<i>AWANS</i>	
<i>CHAUDFONTAINE</i>	
<i>ESNEUX</i>	
<i>GRÂCE-HOLLOGNE</i>	
<i>SOUMAGNE</i>	
<i>Arrondissement de HUY-WAREMME</i>	<i>111</i>
<i>BRAIVES</i>	
<i>Arrondissement de VERVIERS</i>	<i>111</i>
<i>EUPEN</i>	
<i>LA CALAMINE</i>	
<i>PLOMBIÈRES</i>	
<i>THIMISTER-CLERMONT</i>	
<i>VERVIERS</i>	
<i>WELKENRAEDT</i>	

N°20 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur de la Province du 12 mai 2023.

Liège, le 12 mai 2023

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège**

Pour information :

- **À Monsieur le Commissaire d'arrondissement**
 - **aux Directions générales, Inspections et
Directions des Etablissements et Services
provinciaux**
-

**Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,**

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 2/04 1998 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics, le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen :

- **le 6 juin : jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté le Roi Albert II ;**
- **le 2 juillet : jour anniversaire du mariage de Leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :

Hervé JAMAR

**N°21 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

Arrêté de police du Gouverneur du 04 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique Frans Schoubben prévue le 20 mai 2023.

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Alain SIMON, en date du 13 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Frans Schoubben traversant les communes de Bassenge, Fléron, Juprelle, Oupeye, Visé, Dalhem, Herve, Soumagne, Trooz, Sprimont, Chaudfontaine, Beyne-Heusay, Liège ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 20 avril 2023 traversant les communes de Bassenge, Fléron, Juprelle, Oupeye, Visé, Dalhem, Herve, Soumagne, Trooz, Sprimont, Chaudfontaine, Beyne-Heusay, Liège ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Frans Schoubben répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Juprelle, en date du 7 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Soumagne, en date du 21 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Fléron, en date du 8 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Sprimont, en date du 23 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Chaudfontaine, en date du 13 mars 2023 ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Considérant qu'à la date du 20 avril 2023, les communes de Bassenge, Oupeye, Visé, Dalhem, Herve, Trooz, Beyne-Heusay, Liège n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique Frans Schoubben prévue le 20 mai 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Bassenge, Fléron, Juprelle, Oupeye, Visé, Dalhem, Herve, Soumagne, Trooz, Sprimont, Chaudfontaine, Beyne-Heusay, Liège ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 1000 € (mille euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par Monsieur Alain SIMON au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Bassenge, Fléron, Juprelle, Oupeye, Visé, Dalhem, Herve, Soumagne, Trooz, Sprimont, Chaudfontaine, Beyne-Heusay, Liège ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Basse-Meuse, Pays de Herve, Beyne-Fléron-Soumagne, Secova, Liège;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.


Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Aux Commandants des Zones de Secours 2 et 4 ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 04 mai 2023

Hervé Jamar
Gouverneur



Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

**N°22 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

Arrêté de police du Gouverneur du 05 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique Klim Classic prévue le 18 mai 2023.

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Sébastien Legat, en date du 17 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Klim Classic traversant les communes de Amay, Ans, Awans, Bassenge, Engis, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Neupré, Oupeye, St-Georges, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 18 avril 2023 traversant les communes de Amay, Ans, Awans, Bassenge, Engis, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Neupré, Oupeye, St-Georges, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Klim Classic répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Engis, en date du 9 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Grâce-Hollogne, en date du 20 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Oupeye, en date du 9 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Juprelle, en date du 28 avril 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Saint-Georges/Meuse, en date du 7 mars 2023 ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Considérant la décision rendue pour la commune de Verlainne, en date du 27 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Villers-le-Bouillet, en date du 14 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Wanze, en date du 24 mars 2023 ;
- Considérant qu'à la date du 18 avril 2023, les communes de Amay, Ans, Awans, Bassenge, Flémalle, Herstal, Neupré, Visé n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique Klim Classic prévue le 18 mai 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Amay, Ans, Awans, Bassenge, Engis, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Neupré, Oupeye, St-Georges, Verlainne, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 5000 € (cinq mille euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par GOLAZO au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Amay, Ans, Awans, Bassenge, Engis, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Neupré, Oupeye, St-Georges, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Meuse-Hesbaye, Ans-Saint-Nicolas, Grâce-Hollogne-Awans, Basse-Meuse, Flémalle, Herstal, Seraing-Neupré;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Aux Commandants des Zones de Secours IILLE, HEMECO, Hesbaye ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 5 mai 2023

Hervé Jamar
Gouverneur

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

**N°23 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

Arrêté de police du Gouverneur du 08 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique 3 Rides Fondo prévue le 14 mai 2023.

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Fernand Lambert en date du 3 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique 3 Rides Fondo traversant les communes de Baelen, Eupen, Jalhay, Kelmis, Lontzen, Malmedy, Plombières, Raeren, Stavelot, Stoumont, Welkenraedt, Waimes ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 14 avril 2023 traversant les communes de Baelen, Eupen, Jalhay, Kelmis, Lontzen, Malmedy, Plombières, Raeren, Stavelot, Stoumont, Welkenraedt, Waimes ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique 3 Rides Fondo répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Stoumont, en date du 20 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Waimes, en date du 14 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Eupen, en date du 5 avril 2023 ;
- Considérant qu'à la date du 14 avril 2023, les communes de Baelen, Jalhay, Kelmis, Lontzen, Malmedy, Plombières, Raeren, Stavelot, Welkenraedt n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

ARRETE :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique 3 Rides Fondo prévue le 14 mai 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Baelen, Eupen, Jalhay, Kelmis, Lontzen, Malmedy, Plombières, Raeren, Stavelot, Stoumont, Welkenraedt, Waimes ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 1500 € (mille cinq cent euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par Monsieur Fernand Lambert au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Baelen, Eupen, Jalhay, Kelmis, Lontzen, Malmedy, Plombières, Raeren, Stavelot, Stoumont, Welkenraedt, Waimes ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Pays de Herve, Weser-Göhl, Fagnes, Stavelot-Malmedy ;
- A Monsieur le Procureur du Roi d'Eupen ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Eupen ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Aux Commandants des Zones de Secours VHP, DG, WAL ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 8 mai 2023.

Hervé JAMAR,
Gouverneur.



Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provinciedeliege.be

**N°24 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 10 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique
Flèche de Wallonie prévue le 20 mai 2023.*

ARRÊTÉ DE POLICE



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Sébastien Legat, en date du 14 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique *Flèche de Wallonie* traversant les communes de Aywaille, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Malmedy, Ouffet, Saint-Vith, Spa, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 20 avril 2023 traversant les communes de Aywaille, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Malmedy, Ouffet, Saint-Vith, Spa, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique *Flèche de Wallonie* répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1^{er} septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Ferrières, en date du 27 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Saint-Vith, en date du 3 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Spa, en date du 24 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Stoumont, en date du 28 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Trois-Ponts, en date du 2 février 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Lierneux, en date du 9 mai 2023 ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Considérant qu'à la date du 20 avril 2023, les communes de Aywaille, Hamoir, Malmedy, Ouffet, Stavelot n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La randonnée cyclo-touristique Flèche de Wallonie prévue le 20 mai 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Aywaille, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Malmedy, Ouffet, Saint-Vith, Spa, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 5000 € (cinq mille euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par GOLAZO au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1^{er} septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Aywaille, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Malmedy, Ouffet, Saint-Vith, Spa, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Secova, Condroz, Stavelot-Malmedy, Eifel, Fagnes;
- A Monsieur le Procureur du Roi d'Eupen ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège. Pour information :

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Eupen ;
- Aux Commandants des Zones de Secours WAL, Hemeco, DG, VHP ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 10 mai 2023



Hervé Jamar
Gouverneur

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –
www.gouverneur.provincedeliege.be

N°25 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES

Récapitulation générale du budget de l'année 2023 après 1^{ère} série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 27 mars 2023 et approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 27 avril 2023.

Fonction	Service ordinaire	Recettes	Dépenses
	Années antérieures	4.032.825,49	13.600.031,00
F009	Général	32.000,00	2.115.348,05
F019	Dette générale	0,00	1.534.600,00
F029	Fonds	47.943.644,00	0,00
F049	Impôts	237.069.500,00	223.500,00
F059	Assurances	980.010,00	3.335.000,00
F069	Prélèvements	28.993.300,00	19.409.570,00
F103	Autorités provinciales	738.355,00	2.592.168,00
F123	Administration générale	15.542.797,00	82.741.356,00
F129	Patrimoine privé	307.013,00	2.394.943,48
F139	Services généraux	528.150,00	36.226.779,00
F169	Relations extérieures et internationales	46.010,00	2.112.775,97
F399	Sécurité et ordre public	14.293.294,00	38.845.034,00
F429	Communications routières	0,00	81.000,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	100,00	931.550,00
F529	Economie, commerce et artisanat	0,00	9.729,00
F559	Industrie et énergie	5.423.553,00	2.806.770,00
F569	Tourisme	235.000,00	7.384.730,00
F699	Agriculture	1.113.340,00	10.343.235,00
F719	Enseignement : Affaires générales	17.164.130,00	41.297.500,09
F739	Enseignement secondaire	95.734.350,00	130.655.714,00
F749	Enseignement supérieur	53.257.695,00	61.345.681,00
F759	Enseignement pour handicapés	5.692.045,00	9.780.944,09
F760	Complexes de délasserment	970.610,00	5.356.741,00
F761	Jeunesse	0,00	33.100,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	1.543.590,00	23.385.556,00
F769	Sports	841.650,00	9.033.075,32
F789	Arts	636.540,00	10.192.397,00
F799	Cultes et laïcité	0,00	1.914.380,00
F869	Interventions sociales et famille	201.050,00	4.580.152,00
F872	Soins de santé	6.069.897,00	12.974.132,00
F879	Hygiène et salubrité publique	58.030,00	1.368.101,00
F939	Logement et aménagement du territoire	560.020,00	1.384.100,00
	TOTAL	540.008.498,49	539.989.693,00

Fonction	Service extraordinaire	Recettes	Dépenses
	Années antérieures	40.103.292,39	40.156.251,54
F009	Général	5.000,00	229.544,83
F029	Fonds	0,00	0,00
F049	Impôts	0,00	0,00
F059	Assurances	100.000,00	100.000,00
F069	Prélèvements	18.777.000,00	0,00
F103	Autorités provinciales	0,00	20.000,00
F123	Administration générale	331.000,00	8.632.000,00
F129	Patrimoine privé	4.475.050,00	4.632.000,00
F139	Services généraux	404.000,00	1.100.000,00
F169	Relations extérieures et internationales	0,00	1,00
F399	Sécurité et ordre public	0,00	0,00
F429	Communications routières	0,00	0,00
F449	Voies navigables - Hydraulique	540.001,00	540.000,00
F529	Economie, commerce et artisanat	0,00	0,00
F559	Industrie et énergie	0,00	0,00
F569	Tourisme	1.250.000,00	1.346.305,44
F699	Agriculture	850.000,00	905.000,00
F719	Enseignement : Affaires générales	2.290.000,00	5.325.410,00
F739	Enseignement secondaire	9.902.002,00	10.018.295,95
F749	Enseignement supérieur	920.002,00	1.047.057,93
F759	Enseignement pour handicapés	0,00	0,00
F760	Complexes de délasserment	2.655.000,00	2.665.796,85
F761	Jeunesse	0,00	0,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	3.407.511,00	3.650.011,00
F769	Sports	540.000,00	585.000,00
F789	Arts	1.530.000,00	1.800.000,00
F799	Cultes et laïcité	0,00	85.000,00
F869	Interventions sociales et famille	0,00	27.000,00
F872	Soins de santé	15.000,00	4.896.797,00
F879	Hygiène et salubrité publique	0,00	320.000,00
F939	Logement et aménagement du territoire	0,00	0,00
	TOTAL	88.094.858,39	88.081.471,54

N°24 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE

Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers

<i>Commune(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

AWANS	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du placement d'un conteneur rue Moulin à Vent, à hauteur du n°17 à 4340 Awans, entre le 21/04 et le 26/05/2023.</i>	20/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de chantier pour le compte de la commune d'Awans rue Louis Germeaux du 24/04 au 05/05/2023.</i>	19/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une ouverture sur fuite rue Chaussée 109 du 17 au 28/04/2023.</i>	19/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte de Resa à 4340 Awans rue de Bruxelles, 11 du 2/5 au 30/6/2023.</i>	19/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion des commémorations de l'Armistice rue Louis Germeaux à 4342 Hognoul le 15/05/2023.</i>	20/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises lors du passage du rallye de la Principauté le 6/5/2023 (parcours de repérage) et le 7/5/2023 (jour du rallye) sur le territoire de la commune d'Awans.</i>	03/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion des courses de lévriers au cynodrome d'Awans, rue Jean Lambert Defrêne en 2023.</i>	27/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un affaissement de voirie rue Armand Rorif à hauteur du n°3 à 4342 Awans (Hognoul) à partir du 02/05/2023.</i>	02/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de chantier pour le compte de la CILE à 4340 Awans rue Nicolas Lenoir, 82 – Prolongation du 28/04 au 12/05/2023.</i>	27/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un tournoi de football le 20 mai 2023 à Awans (Fooz).</i>	03/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion des courses cyclistes à Awans (Othée) le 13 mai 2023.</i>	04/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la pose d'un échafaudage rue A. Vanstapek, 7 à 4340 Awans du 10 au 31 mai 2023.</i>	05/05/2023

	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion des finales provinciales de basket organisées à Awans les 13 et 14 mai 2023.</i>	05/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un raccordement à l’égout rue Chaussée, en face du 112, à 4342 Awans, les 10 et 11 mai 2023.</i>	05/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion du placement d’un conteneur rue Jean Jaurès à hauteur du n°31 à 4340 Awans, du 12 au 15 mai 2023.</i>	05/05/2023
CHAUDFONTAINE	<i>Ordonnance de police ayant pour objet des mesures de circulation rue J. Brel et Basse Mehagne suite à des travaux en voirie du 24/04 au 23/06/2023.</i>	19/04/2023
	<i>Ordonnance de police – Mesures de circulation à Vaux-sous-Chèvremont suite à l’organisation d’une brocante le 29/04/2023.</i>	24/04/2023
	<i>Ordonnance de police – Mesures de circulation suite à l’organisation de la brocante de Mehagne le 18/05/2023.</i>	24/04/2023
ESNEUX	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de l’interdiction de stationner rue de Bruxelles, suite au passage de la course « Flèche Wallonne Elite 2023 », le 19/04/2023.</i>	17/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la réfection de voirie pour le compte de la CILE, Avenue des Ardennes 54-56, Avenue des Ardennes 120 et Avenue d’Esneux 154, à partir du 18/04/2023.</i>	17/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison du raccordement électrique (trottoir et voirie) Chera de la Gombe 9, du 20 au 28/04/2023.</i>	17/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de travaux de toitures Avenue Montéfiore 19 (Prolongation) jusqu’au 12/05/2023.</i>	17/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de travaux de terrassement pour un raccordement à l’égout Chemin des Thiers 12, du 18 au 21/04/2023.</i>	17/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de travaux de terrassement pour un raccordement à l’égout Avenue de Hony 11, du 19 au 21/04/2023.</i>	18/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulations particulières en raison de travaux de toitures Avenue des Trois Couronnes, 16 à partir du 24/04/2023 pour une durée de 5 jours ouvrables.</i>	20/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesure de circulation particulières en raison de travaux d’abattage et d’élagage d’arbres nécessitant la fermeture du Chemin du Fourneau, du 02 au 05/05/2023.</i>	20/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de travaux pour le compte de Resa rue du Monument au croisement de l’Avenue L. Souguenet, durant 1 jour entre le 08 et le 12/05/2023.</i>	21/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d’un terrassement pour raccordement</i>	20/04/2023

	<i>à l'égout Chemin de la Xhavée, 3, durant 1 jour, entre le 16 et le 19/05/2023.</i>	
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'un raccordement électrique rue des Genêts, 10 du 26/04 au 12/05/2023.</i>	20/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la pose d'une maison préfabriquée à l'aide d'une grue rue de la Clissure, les 9 et 10/05/2023.</i>	21/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la course Liège-Bastogne-Liège du 23/04/2023.</i>	20/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'un nouveau raccordement rue du Meny, 5a, à partir de 8/5/2023 pour une durée de 5 jours ouvrables.</i>	25/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'un déménagement rue de Limoges le 6/5/2023.</i>	27/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison du remplacement de raccordement pour le compte de la CILE, Evieux, 52, à partir du 25/05/2023 pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	25/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison du remplacement de raccordement pour le compte de la CILE, Quai des Pêcheurs, 4, du 24/05/2023 pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	25/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de travaux (tranchée en terre-plein) Moulin à Vent, du 26/04 au 14/05/2023.</i>	25/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de travaux de curage et d'endoscopie de canalisations d'égouts pour le compte de l'AIDE (chantier évolutif) – prolongation bis – du 02 au 26/05/2023.</i>	25/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison du remplacement de raccordement chemin de la Xhavée, 3 (place du vieux tilleul) à partir du 16/05/2023 pour une durée de 5 jours ouvrables.</i>	25/04/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la réalisation de sondages préalables en vue de la réalisation de l'étude du futur chantier INFRABEL rue d'Angleur et chemin du Halage du 8 au 12 mai 2023.</i>	04/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la réalisation de sondages préalables en vue de la réalisation de l'étude du futur chantier INFRABEL rue d'Angleur et chemin du Halage du 13 au 26 mai 2023.</i>	09/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'une intervention ponctuelle en trottoir/voirie pour le compte de la CILE Avenue d'Esneux, du 15 au 17 mai 2023.</i>	09/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la pose de tarmac et des bandes blanches du passage piétons ainsi que celles du céder le</i>	09/05/2023

	<i>passage rue Léopold/Avenue des Ardennes du 10 au 12 mai 2023.</i>	
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'un nouveau raccordement pour le compte de la CILE La Haze, 25A, à partir du 22 mai 2023 et pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	09/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'un remplacement d'un support (poteau) rue Fond du Moulin, 62, entre le 15 et le 19 mai 2023.</i>	09/05/2023
GRÂCE-HOLLOGNE	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière lors de la manifestation « Village apéro de printemps » (place dite « du Pérou » du 25 au 28/05/2023.</i>	13/04/2023
SOUMAGNE	<i>Ordonnance temporaire de circulation routière du Collège communal, à l'occasion de l'organisation de la brocante dominicale, rue de la Siroperie.</i>	12/04/2023

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

BRAIVES	<i>Arrêté de police – Travaux de raccordement d'eau rue des Pequets à partir du 28/04/2023.</i>	21/04/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux de raccordement d'eau rue de Lens-Saint-Remy, à partir du 08/05/2023.</i>	21/04/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux en demi-chaussée rue Genon, à partir du 22/05/2023.</i>	24/04/2023
	<i>Arrêté de police – Stationnement d'un camion – Chemin de Latinne, 2, le 27/04/2023.</i>	20/04/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux de raccordement d'eau, rue Saint-Donat, 7, à partir du 28/04/2023.</i>	24/04/2023
	<i>Arrêté de police – Jogging familial de l'asbl « SEM » à Fallais le 28/04/2023.</i>	28/04/2023
	<i>Arrêté de police – Réservation d'emplacements de stationnement pour une « Guinguette de printemps » à Cipllet le 28/04/2023.</i>	28/04/2023
	<i>Arrêté de police – Organisation d'une brocante à Fumal le 30/04/2023.</i>	29/04/2023
	<i>Arrêté de police – Fermeture de la rue de la Pompe à Braives le 30/04/2023.</i>	30/04/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux de raccordement d'eau rue de la Sucrierie, 43 à partir du 19/04/2023.</i>	13/04/2023
	<i>Arrêté de police – Stationnement d'un camion « Techni Truck » place du Carcan, 2 le 20/04/2023.</i>	13/04/2023
	<i>Arrêté de police – Fête d'unité des guides de la 19^e étoile de Braives, sur le site de l'ancienne gare de Braives, le 22/04/2023.</i>	14/04/2023

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

EUPEN	<i>Spezifische verwaltungspolizeiliche Verordnung der Stadt Eupen : Anpassung in Bezug auf saisonale Terrassen</i>	21/04/2023
LA CALAMINE	<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue de l'Eglise pour la durée des travaux sur la Place de l'Eglise.</i>	20/04/2023
	<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans diverses voiries communales à l'occasion de la course cycliste « TRIPTIQUE ARDENNAIS », le 20/05/2023.</i>	27/04/2023

PLOMBIÈRES	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière concernant diverses mesures d'interdiction de circuler à Hombourg et Sippenaeken, le 01/07/2023, à l'occasion de l'organisation d'une course cycliste.</i>	24/04/2023
THIMISTER-CLERMONT	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion de la Cérémonie du Souvenir et de la Libération des camps – 8 mai 2023.</i>	19/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un concert privé « Elvis Presley », au Remember Museum 39-45, Les Béoilles, 4-10 juin 2023.</i>	19/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Route d'Aubel (RN648) – Bodarwe pour ORES – du 18/04 au 07/05/2023.</i>	19/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Rue de l'Avenir, 8 – du 20/04 au 05/05/2023.</i>	19/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion de la 8^e marche Télévie à Froidthier, le 1/05/2023.</i>	24/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Crawhez pour le compte d'ORES et VOO, du 15/05 au 02/06/2023 approuvé par arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux, M. Collignon Christophe.</i>	25/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Pierreux – du 08/05 au 02/06/2023.</i>	26/04/2023
VERVIERS	<i>Règlement concernant la Redevance pour l'utilisation des bornes de recharge pour les véhicules électriques (exercices 2023-2024).</i>	27/03/2023
	<i>Règlement concernant la Taxe sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes (exercices 2023-2024) approuvé par arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux, M. Collignon Christophe.</i>	27/03/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Modification – Globalisation- Rue des Déportés – Approbation).</i>	30/01/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Modification – Globalisation – Rue du Gazomètre – Approbation).</i>	30/01/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (Work'n Run, le 27/04/2023).</i>	13/04/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (Brocante de la rue Fontaine au Biez, le 7/05/2023).</i>	13/04/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (Festival Libertad, Place Verte, le 13/05/2023).</i>	13/04/2023
	<i>Délibération du Conseil communal ayant pour objet les règlements complémentaires de la circulation routière (Révision générale de zones bleues en vigueur sur le territoire communal de Verviers – Modification 2023.2 – création d'un emplacement 30 minutes rue de Dison – Approbation).</i>	27/03/2023

	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (marché artisanal Heusy Grandeur nature, le 11/06/2023).</i>	21/04/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (brocante des Hougnés, le 14/05/2023).</i>	21/04/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (fête des voisins, Cité des Béguines, le 03/06/2023).</i>	21/04/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (brocante de Grand-Rechain, Herve).</i>	27/04/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (fête des voisins du quartier des Boulevards, rue de l'Union).</i>	27/04/2023
	<i>Arrêté du Collège communal ayant pour la réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (Lamberm'On Stage – Rock Tribute, du 19 au 21 mai 2023).</i>	27/04/2023
WELKENRAEDT	<i>Ordonnance de police relative à l'organisation par l'Athénée royal de Welkenraedt du Marathon School Trophy le 16/05/2023.</i>	18/04/2023
	<i>Ordonnance de police relative au stationnement et à la circulation des véhicules à l'occasion du marché aux fleurs et du terroir et du rétro-mobilité, les 5 et 7/5/2023.</i>	25/04/2023
	<i>Ordonnance de police relative à la circulation des véhicules routes d'Aubel et de Hombourg dans le cadre du memorial day le 27/05/2023.</i>	25/04/2023